



PLAN LOCAL D'URBANISME

4c

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES ET PROGRAMMES DE LOGEMENTS



Plan local d'urbanisme :

- Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Octobre 2005, modifié par Modification n°1 en date du 24 Septembre 2010.
- Arrêt du projet de P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2015
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2015
- **Approbation du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mai 2017**
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mai 2017

Révisions et modifications :

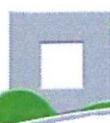
-
-



Le Maire,
Christiane LONGÈRE

Référence : 39063

Fichier : D:\39063-APPROBATION\plans\39063-APP_PGL.dwg

 Réalités
Bureau d'études

Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que le règlement du plan local d'urbanisme peut « délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ».

La commune de Briennon a défini plusieurs emplacements réservés qui sont reportés sur le plan de zonage et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous.

N°	Sites	Objet	Parcelles concernées	Surface approximative m ²	Bénéficiaire
1	Le Bourg	Élargissement de la rue du cimetière (V.C. n° 202)	658-474	780 m ²	Commune
2	L'Étang Plasse	Élargissement du chemin de la Goutte Lornière (V.C. n° 117)	913	190 m ²	Commune
3	Le Bourg	Création de voirie	848	430 m ²	Commune
4	Le Bourg	Équipement et espace publics	848-849	1 290 m ²	Commune
5	Rodon	Élargissement du chemin de Rodon (V.C. n° 112)	1629-1633-733-734-784 1294	3 015 m ²	Commune
6	Les Guittons	Élargissement de la route des Guittons (V.C. n° 3) Aménagement de sécurité.	574-573-1443	210 m ²	Commune
7	Maltaverne	Élargissement du chemin de Maltaverne (V.C. n° 114)	586-627-537	550 m ²	Commune
8	Maltaverne	Élargissement de la route de Brate (V.C. n° 4)	145-144-157 951-952-953-954-955- 748-168-167-166 931-932-933	1 200 m ²	Commune
9	Le Pont de Maltaverne	Élargissement de la V.C. n° 103 Aménagement de sécurité	361	310 m ²	Commune

POURCENTAGE EN CAS DE REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS

L'article L.151-15 du code de l'urbanisme stipule que le règlement du plan local peut « *délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale* ».

Deux secteurs ont été identifiés sur la commune de Briennon :

Localisation	Programme de logements	Surface approximative	Parcelles concernées
Etang Plasse, périmètre soumis à OAP	- Réalisation d'un minimum de 20% de l'ensemble des logements sous forme de logements locatifs sociaux, soit minimum 3 logements.	1.3 ha	Parcelle n°632 partielle
Saint-André, périmètre soumis à OAP	- Réalisation d'un minimum de 20% de l'ensemble des logements sous forme de logements locatifs sociaux, soit minimum 2 logements.	0.6 ha	Parcelles n°474, 658